

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Non soutenu

N° AS186

## AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE 28

Supprimer les alinéas 4 à 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à supprimer les prérogatives particulièrement intrusives en matière de contrôle des allocataires prévues par cet article 28.